



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de REAUVILLE (DROME) du 15 Janvier 2018

L'an deux

mil dix-huit, le quinze janvier à dix-huit heures,

le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 11 janvier 2018

Présents : Mesdames Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Alain GELIFIER

Absents excusés : Régine BERTHELET-RANDON a donné pouvoir à Nadine DONNEAUD.

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Cont re	Abst	Décisions
<u>Repas annuel des Aînés</u>	9	0	0	Le repas annuel des « Aînés » est prévu le Dimanche 11 février 2018 à midi. La commission « Cérémonies/Festivités » propose de maintenir les conditions d'invitation de l'année précédente soit : - invitation par la Municipalité des habitants de Réauville de 60 ans et plus, avec leur conjoint, - les adhérents du club du 3 ^{ème} âge de Réauville non résidents sont également conviés à ce repas moyennant une participation financière. Le Conseil décide à l'unanimité de passer la participation de la commune au coût du repas de 12 € à 15 €.
<u>Travaux de canalisation « Eau »</u>	9	0	0	Une canalisation d'eau est à remplacer au Quartier CHAMBARAN sur 110 mètres linéaires. Après consultation de 3 devis, le Conseil décide de retenir l'entreprise S.T.A.D. de Valaurie pour un montant de 3 132 Euros TTC pris sur le budget « Eau – Assainissement » Les travaux seront réalisés avant la mise en culture du champ concerné.



OBJET	Pour	Cont re	Abst	Décisions
<u>Renouvellement du contrat avec BERGER-LEVRAULT</u>	9	0	0	Berger-Levrault assure la gestion et l'assistance des logiciels de gestion de la mairie depuis 2015 : état-civil, listes électorales, eau-assainissement, budgets, ... Notre convention est arrivée à échéance fin 2017 et doit être renouvelée pour 3 ans. Le Conseil accepte de renouveler la convention avec Berger-Levrault pour 3 ans et autorise Madame le Maire à la signer.
<u>Participation citoyenne : dispositif voisins vigilants</u>	9	0	0	Suite à la consultation lancée en septembre 2017 pour participer à la mise en place du dispositif « voisins vigilants – participation citoyenne », 7 personnes se sont portées candidates. Le 10 janvier dernier, les élus, les candidats et le Major Charpin de la gendarmerie de Grignan se sont réunis pour mettre en œuvre le dispositif. Un protocole entre l'Etat représenté par le Préfet de la Drôme et le Commandant de gendarmerie départementale, et la Mairie est proposé en préalable pour en fixer les modalités. Le Conseil accepte la démarche de « participation citoyenne » et autorise Madame le Maire à signer le protocole d'accord entre l'Etat et la Commune.
<u>CCEPPG : transfert de compétence GeMAPI</u>	5	2	2	Le Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 s'est prononcé favorable à étendre son périmètre d'intervention à la compétence obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), dès le 1 ^{er} janvier 2018. Chaque commune membre de la CCEPPG a 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée. Le Conseil autorise l'extension du périmètre d'intervention de la CCEPPG à la compétence obligatoire de la GeMAPI, à compter du 1 ^{er} janvier 2018.
<u>CCEPPG : adoption des statuts communautaires</u>	9	0	0	Le Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 s'est prononcé favorable au projet de statuts de la Communauté de Communes intégrant l'ensemble des évolutions de compétence intervenues depuis sa création. Chaque commune membre de la CCEPPG a 3 mois pour se prononcer sur ce projet de statuts. Le Conseil adopte les statuts de la CCEPPG.



OBJET	Pour	Cont re	Abst	Décisions
<u>Remboursement des dégâts salle polyvalente suite à une location :</u>				
- par l'assurance du loueur	9	0	0	Lors d'une location en 2017, des dégâts ont été constatés : panneau de basket cassé, poubelle tordue, balai cassé, etc... le sinistre a été déclaré aux assurances. Indemnisation du préjudice de 401,71 €, par la MAF assurance du particulier « loueur » Le Conseil accepte à l'unanimité le chèque de 401,71 € de la M.A.I.F.
- par le loueur : franchise	9	0	0	Franchise contractuelle du loueur : 135 €. Le Conseil accepte à l'unanimité le chèque de 135 € du particulier «loueur ».
<u>Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup : soutien du Conseil municipal</u>	6	1	2	La présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme inquiète l'avenir et l'équilibre du territoire si l'élevage en plein venait à disparaître. Des collectivités locales du Grand Est (PACA et Auvergne-Rhône-Alpes), soutenues par l'Association des Maires de la Drôme, se sont constituées en association pour défendre le pastoralisme et les acteurs professionnels touchés, et peser sur le « plan loup » 2018-2023 en cours d'élaboration. Le Conseil décide de soutenir l'action de l'association « Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales » (USAPR).

La séance est levée à 19h20.

Prochaine réunion du Conseil municipal **26 Février 2018** à 18h00.

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE